

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR / SESSION 2013

FILIERE TERTIAIRE : FINANCES - COMPTABILITE ET GESTION DES ENTREPRISES

EPREUVE : FISCALITE

Durée de l'épreuve : 4 Heures

Coefficient de l'épreuve : 3

DOSSIER 1 : Droits d'enregistrement

1°/ Constitution

La société KOLO a été créée le 02/01/N-9 par plusieurs actionnaires. Le capital est divisé en actions de 20 000 F de valeur nominale.

Ces actionnaires ont fait les apports suivants :

- l'actionnaire M BAMBI a apporté un bâtiment à usage commercial d'une valeur de 300 000 000 F grevé d'une hypothèque de 50 000 000 F et des matériels commerciaux de 12 000 000 F ;
- l'actionnaire DJABIA a apporté son fonds de commerce résumé dans le bilan ci-dessous :

Actif	Montant brut	Amorti/prov.	Montant net	Passif	Montant
Frais d'établissement...	15 000 000		15 000 000	Capital	92 000 000
Terrain	20 000 000		20 000 000	Réserves	10 000 000
Bâtiments Industriels	75 000 000	6 500 000	68 500 000	Résultat	11 000 000
Matériel et transport	25 000 000	15 000 000	10 000 000	Emprunts	29 400 000
Matières premières	12 500 000	2 500 000	10 000 000	Fournisseurs	18 000 000
Produits finis	8 500 000	500 000	8 000 000	Etat	2 600 000
Clients	14 500 000	1 500 000	13 000 000		
Banque	12 000 000	-	12 000 000		
Caisse	6 500 000		6 500 000		
Total	189 000 000	26 000 000	163 000 000	Total	163 000 000

L'imputation du passif a été faite de la manière la plus avantageuse pour l'entreprise.

Les autres actionnaires ont souscrit à 32 000 actions de numéraire libérées du minimum légal à la constitution.

2°/ Augmentation de capital le 15/10/N.

- La SARL ABINAN apporte son fonds d'industrie dont le bilan est le suivant :

Actif		Passif	
Usine	1 300 000 000	Capital	1 600 000 000
Fonds de commerce	100 000 000	Réserves	20 000 000
Stock de matières ^{1^{ères}}	400 000 000	Dettes bancaires	230 000 000
Stock de produits finis	50 000 000		
	1 850 000 000		1 850 000 000

L'imputation du passif a été prévue dans l'acte d'apport. Il lui est remis 54000 actions.

- Apport en espèces de 1 700 000 000 F. En contrepartie il a été créé des actions avec une prime de 5 000 F par action.
- Incorporation de réserves légales ayant permis la distribution de 60000 actions gratuites.

Travail demandé

- 1) Calculer les droits exigibles lors de l'enregistrement des actes des différentes opérations.
- 2) Quel est le capital à la constitution et après l'augmentation de capital.

DOSSIER 2 : Salaires

Il vous est demandé de procéder à la liquidation des impôts et des cotisations sociales à la charge du salarié et de l'employeur dans le cas suivant :

Nom	:	ABGASSI Srantible
Nationalité	:	Ivoirienne
Situation familiale	:	Célibataire 3 enfants
Poste	:	Chef mécanicien à l'usine
Salaire de base	:	350 000 F
Sursalaire	:	150 000 F
Ancienneté	:	5 ans 3 mois
Prime de transport	:	50 000 F
Allocations familiales	:	10 000 F
Logement (avantages en nature)	:	50 000 F
Electricité et eau à la charge de l'entreprise	:	20 000 F
Taux d'accident de travail	:	3%.

Annexe : Barème IGR mensuel.

DOSSIER 3 : **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)**

La société ALIMAN SA fabrique et répare dans ses ateliers sis à Yopougon, zone industrielle de Yopougon, des produits taxables à la TVA. Elle dispose en outre de cars et des camions de transport de voyageurs et de marchandises. La société achète et vend aussi des produits alimentaires naturels (ananas, bananes, ignames, aubergines, etc...).

Nous disposons des informations ci-après extraites de la comptabilité au 31/12/N-1 (en milliers de F).

- Ventes en Côte d'Ivoire de produits fabriqués	: 3 600 000.
- Ventes à l'export de produits fabriqués	: 980 000.
- Ventes de tickets passagers et frets	: 400 000.
- Ventes de produits alimentaires naturels	: 350 000.
- Ventes d'un immeuble d'habitation	: 1 200 000.

A partir des opérations suivantes réalisées par l'entreprise au cours du mois de mars N, il vous est demandé de liquider la TVA nette au titre des affaires de ce mois.

- la société a acheté des matières premières et fournitures pour la fabrication des produits taxables pour 18 000 000 et des produits alimentaires naturels pour 60 000 000.
- Elle achète divers produits pétroliers :
 - * DDO pour faire tourner la chaîne de fabrication des produits pour 30 000 000.
 - * Gasoil à usage des véhicules de transport de marchandises et de voyageurs 25 000 000.
 - * Essence à usage des véhicules des directions et services : 3 000 000
- Achat de fournitures de bureau 680 000
- La société a procédé à des divers autres achats :
 - * Un camion de 10T pour le ramassage bord champ des produits alimentaires : 45 000 000.
 - * Un car de 18 places pour le transport des chauffeurs des cars de transport public de voyageurs et de marchandises : 19 000 000.
 - * Une camionnette de 3T pour l'usine : 12 000 000.
 - * Une Toyota Corolla pour le service de la comptabilité de 9 000 000 (moins de 12 Cv).
 - * Immeuble acquis chez un marchand de biens pour 365 000 000 F, affecté à 75% de sa surface à l'usine et 25% à la cantine du personnel.
- Diverses charges ont été enregistrées dans le mois. Ce sont :
 - * Honoraires du commissaire aux comptes 15 000 000
 - * Facture d'électricité pour l'usine et les bureaux 120 000 000
 - * Facture d'électricité pour les logements 1 500 000
 - * Facture de CI télécom pour le téléphone central 1 500 000

- Ventes de produits industriels 600 000 000 sur le marché ivoirien.
- Vente de produits alimentaires naturels 150 000 000 dont 60 000 000 à l'exportation.
- Vente de tickets voyageurs du mois : 40 000 000.
- Importation de pièces de rechanges spéciales pour les véhicules de transport de voyageurs pour 5 000 000.

Travail demandé

- 1) Calculer le prorata de déduction de N.
- 2) Calculer la TVA due pour le mois de mars N.

Autres informations :

- Tous les montants sont hors taxe
- Concernant l'activité de transport, la société n'a pas opté pour l'assujettissement à la TVA.

ANNEXE

- Barème d'IGR

Tableau d'IGR (Impôt Général sur le Revenu) Mensuel

Q = R/N	Formule
Inférieur à 25.000	Néant
25 000 et 45 583	$R \times 10/110 - 2273 \times N$
45584 et 81.583	$R \times 15/115 - 4076 \times N$
81 584 et 126 583	$R \times 20/120 - 7031 \times N$
126 584 et 220 333	$R \times 25/125 - 11250 \times N$
220334 et 389083	$R \times 35/135 - 24306 \times N$
389084 et 842 166	$R \times 45/145 - 44181 \times N$
Supérieur à 842166	$R \times 60/160 - 98633 \times N$
